



News Business

n° 143 / Juin 2018
Trimestriel - Troisième Trimestre 2018
Bureau de dépôt : 7181 FELUY
Numéro d'agrément : P601152



PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE



L'électricité sous le capot : de la théorie à la pratique

AGENDA :

Tribunes : (rdv 12h15)

30/08 : Soirée fin d'été ABE
& Nivelles Entreprises
au Pavillon africain Arquennes
20/09 : APN

Petits-déjeuners : (Cap Innove 8h30)

11/09 : Acerta

Semaine de la Mobilité (16-22/09) :

Action co voiturage



Tribune Voltis



Première E-Tribune



édito

Chers membres,
Chers amis,

Ce n'est pas sans une certaine émotion que je vous écris ces quelques lignes. En effet, après 3 ans de mandat en tant que Président de Nivelles Entreprises, il est temps pour moi de passer le flambeau et de laisser place à de nouvelles idées et à un nouvel élan. Ces 3 années ont été extrêmement riches pour moi et ce tant en terme de rencontres professionnelles et amicales que d'événements et de découvertes. Je ne cesserais de mettre en avant les valeurs de notre belle association : networking, entraide, simplicité, disponibilité, écoute et dynamisme. Que de magnifiques souvenirs j'en garderai !!!

C'est Christophe Chardon, membre historique et reconnu de Nivelles Entreprises, qui a été élu à l'unanimité lors de notre dernier Conseil d'Administration pour endosser la Présidence de notre belle association. Je tiens naturellement tout d'abord à le remercier d'avoir accepté cette mission (à titre bénévole faut-il le rappeler) et à lui souhaiter plein succès pour ce nouveau défi. Je ne doute pas une seconde qu'il fera cela de main de maître mais je ne serai jamais très loin pour l'épauler en cas de besoin ;-)

Je terminerai enfin par vous souhaiter à toutes et à tous d'excellentes vacances. Profitez de ces bons moments pour recharger vos batteries en famille ou entre amis. Quant à nous, nous vous donnons rendez-vous le jeudi 30 août pour passer une magnifique soirée de networking avec nos amis de l'Association Brainoise des Entreprises. Celle-ci aura lieu au Pavillon Africain, dans un cadre magnifique ou plusieurs surprises vous y attendront...

A très vite

Cédric Dewitte
Président Nivelles Entreprises asbl

Westinghouse : L'équipe gagnante du
Challenge Sports Entreprises Nivelles 2018



AGENDA :

Tribunes : (rdv 12h15)

30/08 : Soirée fin d'été
ABE & Nivelles Entreprises
au Pavillon africain
Arquennes

20/09 : APN

Petits-déjeuners : (Cap Innove 8h30)

11/09 : Acerta

Semaine de la Mobilité (16-22/09) :

Action co voiturage

Prochaine parution : Septembre 2018

Contact : karine.leemans@nivelles-entreprises.be





C'est décidé

j'augmente le stock

Besoin d'un crédit
professionnel ?
Chez CBC,
réponse en 24h.

Crédit
24h

CBC c'est aussi une réponse pour votre crédit professionnel en 24h. Parce que nous savons que la vie d'un entrepreneur est rythmée par les imprévus, nous nous engageons à vous proposer rapidement une solution, en toute transparence. Pour plus d'informations, rendez-vous sur votre CBC Touch ou en agence.

cbc.be/credit24



Décider d'avancer.



Philippe Steenbeek - Yvan Georgery - Yves Persenaire

Voltis : la qualité, la diversité et la proximité ! Sans oublier l'essentiel : le conseil et le service.

Cela fait trois ans que Voltis est installé à Nivelles. Le magasin continue de diversifier les produits et services afin de répondre à la demande de sa clientèle, et en proposant les dernières tendances. Le tout trouve à chaque fois un fil conducteur lié au métier premier de Voltis, qui est celui de l'éclairage et de l'électricité.

Un premier bilan positif

Après trois années de présence à Nivelles, le directeur commercial de Voltis tire un bilan global plutôt rassurant : « il y a beaucoup de positif mais aussi bien sûr, des points à améliorer, affirme Yves Persenaire. Nous avons une excellente relation avec notre clientèle professionnelle qui trouve tout ce qu'il lui faut chez nous, en stock, et ça c'est essentiel ».

Les plus grandes marques et le plus grand choix

VOLTIS vous propose tout le matériel d'installation électrique et d'éclairage, mais aussi l'outillage, la domotique ou encore l'électroménager. Dans son magnifique showroom, vous trouverez un vaste choix d'éclairages directement disponibles et de nombreux modèles sur commande. Toute une gamme

de produits, des plus simples au plus exclusifs, avec une constante : la qualité !

« Le choix est large, qu'il s'agisse de l'éclairage ou de nos autres métiers. Ceci est un de nos points forts. », précise le directeur commercial.

Un métier en constante évolution, de nouveaux secteurs

Nous sommes une PME, nous occupons 37 personnes dans nos 3 magasins (Nivelles, Louvain-la-Neuve et Waterloo). Il est indispensable pour nous de nous renouveler, de rester attentifs aux évolutions techniques et de notre marché. Voltis croit particulièrement en trois secteurs, qui sont en plein développement.

Tout d'abord le **Wellness**, qui propose une large gamme autour du bien-être à la maison (spas, sauna, aromathérapie, luminothérapie).

Ensuite le **département « Connected Home » (ou « objets connectés »)** : « le smartphone est aujourd'hui un outil essentiel. Tout le monde peut télécharger une application et beaucoup de produits sont maintenant gérés par ces applications ». Voilà pourquoi Voltis propose ces produits et services autour de l'éclairage



et du matériel électrique. Pouvoir contrôler sa maison à distance devient une réalité.

Et enfin, un dernier secteur sur lequel Voltis mise beaucoup : la mobilité douce. « Nous avons commencé la vente de vélos électriques il y a deux mois, commente Yves Persenaire. Et il y a un véritable engouement ! Les couples se reforment pour faire du vélo le weekend. Beaucoup de vélos sont d'ailleurs vendus par deux ! » A côté des vélos, Voltis propose également d'autres solutions de mobilité pour le loisir et le travail (trottinettes, gyropodes, gyroroues)

Les atouts de Nivelles Entreprise

« Nous sentons un très bon partage d'informations, de mises en contact et de mises en réseau, via Nivelles Entreprises, précise le directeur commercial de Voltis. Quel que soit

Une tribune survoltée

C'est dans les locaux de la société Voltis que s'est déroulée notre tribune du mois d'avril.

Un lieu étonnant à découvrir tant l'offre et les rayons vous surprendront. Alarmes, caméras, lampes, vélos électriques, spots, électro-ménagers, Voltis séduira tous les publics par son choix et son offre de service.



le résultat final, ces mises en contact sont importantes. Nous avons par ailleurs offert au personnel de Nivelles Entreprises des avantages au niveau de la mobilité, ainsi qu'un parrainage. Une organisation comme Nivelles Entreprises est essentielle à la dynamisation du tissu économique de Nivelles ». Pour Voltis, il est aussi important de s'impliquer dans la vie locale : « Cela nous tient à cœur ! Nous avons d'ailleurs participé à la dernière Braderie de Nivelles et cette année, nous avons décidé de donner un coup de pouce au Royal Nivelles basket Club ! ».

VOLTIS

Chaussée de Namur, 55/A
1400 Nivelles
T. 067/ 41 19 30
F. 067/ 87 78 16
nivelles@voltis.be
www.voltis.be



L'électricité sous le capot : de la théorie à la pratique

La voiture s'électrise. En électrique ou en hybride rechargeable, elle a toutefois besoin de se recharger. À Nivelles, les bornes sont multiples et variées. Cependant, le défi est de taille.

En théorie, la voiture électrique est séduisante : silencieuse et peu polluante là où elle se déplace. En pratique, c'est un peu plus complexe. Les charges rapides demandent au moins 20 minutes de patience et il faut s'abonner à des services pour pouvoir utiliser les bornes publiques (près de 2000 points en Belgique). Et il ne faut pas se tromper. Car à l'heure actuelle, il n'y a pas de standard unique : c'est soit ChaDeMo, soit Combo, soit un système constructeur exclusif. Heureusement, la prise murale ou la borne en triphasé sont compatibles avec l'ensemble des modèles électriques.

Chargez !

En achetant une électrique ou une hybride rechargeable, on est invité à installer une borne de recharge à domicile ou sur son lieu de travail. Une solution quasi indispensable. D'autant qu'en quittant sa zone de confort, il faut alors passer par les points de recharge publics. Tesla a développé son propre réseau. Mais pour les autres, à défaut d'interopérabilité, il faut bien souvent jongler avec les différentes cartes d'abonnement (il vaut mieux en avoir plusieurs) car aucune borne n'accepte la

charge par carte bancaire (et on se demande bien pourquoi ?).

Il existe également des apps de paiement par smartphone, mais là aussi il faut vérifier que la borne soit compatible. À Nivelles, tous les systèmes se côtoient : Supercharger Tesla, bornes Combo et ChaDeMo sur l'autoroute, borne semi-rapide au McDonalds, prise murale avec carte d'identification au Shopping et borne avec paiement par smartphone au centre-ville. En moyenne, on peut continuer sa route après 15 à 25 minutes d'attente. Sauf si un autre véhicule se recharge déjà sur la borne...

Au moins 200 km

Il y a moins de 3 ans, des voitures électriques avec une autonomie (réelle) de plus de 200 km étaient rares. Même si Tesla avait déjà sa Model S. Depuis, la concurrence a travaillé. Ainsi, plusieurs modèles actuels permettent d'atteindre les 200 km d'autonomie réelle :

la Hyundai Ioniq, la Jaguar i-Pace, la Nissan Leaf, la Renault Zoé, la Tesla Model X et la Volkswagen e-Golf. D'autres s'en approchent comme la Kia Soul EV et la BMW i3. Cette dernière existe également avec un petit moteur thermique qui sert de générateur pour continuer sa route.

PHEV : en duo

Les hybrides rechargeables (PHEV) n'ont pas vraiment de souci d'autonomie. Leur batterie assure une progression en conduite électrique durant 40 à 80 km. Pour le reste, c'est le bloc thermique qui assure la

progression. Ces modèles peuvent permettre de faire des économies substantielles de carburant, à condition de penser à les recharger dès que possible. On en trouve chez Audi, BMW, Hyundai, Kia, Land Rover, Mercedes, Mitsubishi, Porsche, Toyota, Volkswagen et Volvo... Malgré leur prix plus élevé, certains sont très intéressants fiscalement pour les entreprises et les indépendants, alors que d'autres, jugés trop puissants, sont pénalisés par le fisc !

Le futur

Dès la fin de cette année, Audi lancera les e-tron et e-tron Sportback : des SUV électriques construits à Forest. Après Jaguar qui propose l'i-Pace depuis peu, ces Audi vont affronter Tesla sur son terrain.

La marque californienne aura d'autres concurrents de poids en 2019 et 2020 : la Porsche Taycan, une sportive 100 % électrique et la Mercedes EQC, un SUV EV.

Et ce n'est là qu'un aperçu des électriques annoncées, car de nombreux constructeurs s'y mettent. Toutefois, pour qu'elles percent rapidement et s'imposent sur nos routes, il ne reste plus qu'à généraliser les bornes rapides. Même si les progrès envisagés en matière de batteries et des chargeurs laissent supposer que dans 10 ans, le « plein » d'électricité ne sera plus qu'une formalité, surtout avec la charge par induction « sans fil » qui arrivera tout bientôt chez nous.



Première e-Tribune

C'est dans le parc ombragé du Golf Château de la Tournette que notre association s'est installée pour sa première e-tribune. Un modérateur. Des spécialistes sectoriels. Une assistance concentrée. Les dés sont jetés.

L'occasion ce mois-ci pour les marques Peugeot, BMW, Volvo et Volkswagen de présenter leur gamme de véhicules hybrides et électriques.

Les quatre animateurs de cette tribune d'exception ont eu le plaisir de répondre à une série de questions posées par notre ex-Président Olivier Morelle, modérateur du jour.

De «Peut-on charger son véhicule électrique n'importe où ?» à « Le réseau de bornes de recharge va-t-il s'étendre ?», en passant par «Mieux vaut-il charger son véhicule chez soi ou à une borne prévue à cette effet ?» ou encore par « Les moteurs thermiques sont-ils voués à disparaître ?», l'assistance a pu approcher de manière décontractée ce secteur en pleine expansion.





Entreprise Nicols

Nicols est un acteur privilégié dans la fabrication de produits d'entretien et de nettoyage : éponges, récurveurs, lavettes & microfibras, désodorisants d'ambiance, produits pour les WC.

Nicols se positionne désormais comme l'un des plus importants fabricants de produits spécialisés sur le marché européen.



Leur expérience, leur expertise et leur savoir-faire dans le domaine des produits d'entretien et de nettoyage leur permettent de proposer un très large choix aussi bien pour des produits de leurs marques, que pour les marques de distributeurs et marques de fabricants.

NICOLS International

Tél : +32 6 787 5000
Fax : +32 6 787 5001
Avenue Jean Monnet, 12
B-1400 Nivelles

Good Art Consulting / WAW Gallery

Né de la collaboration de deux jeunes entrepreneurs désireux de partager leur passion pour l'art, WAW Gallery n'est pas qu'une simple galerie d'art traditionnelle mais une galerie d'art contemporain itinérante en entreprises d'un genre nouveau. De par son concept unique, WAW Gallery met le bien-être de chacun au coeur de ses préoccupations en le renforçant via l'art (tableaux, peinture, photographie) en proposant la location d'art par le biais d'expositions itinérantes d'art contemporain en entreprises (réception, hall d'accueil, couloirs, salles de réunion, espace de rencontre, espace dinatoire, ...).

Nous proposons également de réaliser des oeuvres d'art sur mesure à votre demande pour vos besoins.

Plus d'informations:
www.wawgallery.com

Je vis ma ville

Je vis ma ville est un projet citoyen de soutien des commerçants indépendants du centre-ville de Nivelles. Nous proposons des outils et des services à moindre coût, pour améliorer leur visibilité en ligne : e-shop, application mobile dédiée, partages et publications sur les réseaux sociaux, chèques cadeaux multi-boutiques, livraisons à domicile. Lancé fin 2017, Je vis ma ville compte déjà 20 commerces locaux : maison et déco, mode, épicerie fine, librairie, traiteur, jeux, ... Le projet est dynamique, et se développe en fonction des besoins des commerçants et des résultats des actions réalisées.

www.jevismaville.be

Au Fil du Vin

Une nouvelle cave à vin s'est ouverte à Nivelles... Au Fil du Vin vous propose de venir découvrir des vins peu communs ou plus connus parmi plus de 200 vins, essentiellement Français mais aussi Italiens, Portugais et ... Canadiens, probablement unique en Belgique! L'ambassade canadienne vient d'ailleurs de récemment commander plusieurs dizaines de bouteilles pour la réception de leur fête nationale du 1er juillet prochain. Plus de 60% des vins français, et tous les vins canadiens, proviennent directement des vigneronniers qui ont été visités par les responsables de la cave. Les informations détaillées sur leurs méthodes de culture et vinification, leur philosophie sont disponibles sur place.

Pour des raisons d'approvisionnement, le reste des vins français et italiens provient d'un importateur qui travaille avec une dizaine de caves en Belgique depuis plus de 10 ans. Les vins portugais proviennent d'un groupement de viticulteurs portugais incluant la majorité des régions viticoles (Dao, Aletenjo, VINO Verhde, Douro,...) représenté en Belgique par un de leurs compatriotes issus d'une grande famille de vigneronniers.

A partir du vin, vous pourrez aussi vous intéresser aux alcools de raisins (Armagnac, Cognac) ou de pommes (Calvados) et aux huiles et olives bio produites par de petites entreprises familiales aux rendements limités provenant de dif-

férentes régions de Grèce. Les vins et produits de bouche que vous trouverez Au Fil du Vin sont idéalement complétés par une gamme d'accessoires (sommelier, aérateur, seau à glace...) et de verrerie (carafe, verres...) pour vos cadeaux privés ou d'affaire.

Au Fil du Vin

Rue du Messager d'Anvers, 5
1400 Nivelles
tel: 0491 711 018
email: contact@aufilduvin.be
Facebook: Au Fil du Vin - Nivelles
Internet: www.aufilduvin.be

Soditra-Logistic SA

Soditra-Logistic SA est une société belge de distribution proposant un ensemble complet de services : stockage - préparation de commandes - co-packing - e-commerce - gestion de tous types de transport.

Spécialisée dans les secteurs de la grande consommation et de la pharmacie, elle propose des solutions sur mesure, totalement intégrées et à la pointe de la technologie, toujours garantes de flexibilité et d'optimisation des coûts.

Dans le respect des règles les plus exigeantes et en possession de certifications telles que Bio, Pharma, ISO,... elle gère des produits de toutes natures.

Soditra-Logistic SA

Rue du Bosquet 36
1400 NIVELLES

EURO PME CONSULT

Depuis sa création, fort de l'expérience des collaborateurs, EURO PME Consult a pour but d'offrir aux PME/TPE/TPI l'accès à des professionnels juristes/trésorier/fiscaliste/contrôle de gestion... que les grandes entreprises et groupes ont dans leur staff. EURO PME n'est pas qu'une fiduciaire - notre credo « mettre de l'humanité au coeur des chiffres » - notre approche :

- Orienter solution vis-à-vis de votre situation actuelle et de vos projets futurs
- Mise en place d'outils de gestion et de pilotage de votre affaire
- Anticiper et vous protéger contre les imprévus et / ou les accidents de vie
- Un travail main dans la main et une réactivité par rapport à vos demandes

EURO PME CONSULT SPRL

rue de la Procession 23 B - 1460 Ittre
Email : info@europmeconsult.eu
Tel : 0032 (0)2.344.06.09
Fax: 0032 (0)2.344.94.01

Entreprise SORET : Un partenaire pour vos déchets et conteneurs

Soret est une entreprise familiale qui fournit depuis 1958 des combustibles aux particuliers et aux entreprises. C'est dans les années 80 que nous nous sommes lancés dans la location de conteneurs, les collectes de déchets et la transformation de ces derniers. Nous collectons aussi les gravats pierreux et l'amiante et nous transformons les déchets verts en compost et terreau. Nous offrons une seconde vie à 98,88% des déchets collectés. Dans nos bureaux et sur l'ensemble de notre site, nous avons en outre recours à un éclairage LED respectueux de l'environnement. Nous collaborons ainsi à la création d'un environnement durable !

Contactez-nous pour de plus amples informations à propos de nos services, la location de conteneurs, une visite à notre centre de tri ou la fourniture de combustibles.

SORET

Rue du Progrès 11
1400 Nivelles
info@soret.eu

Tel : 067/22 06 36 - 02/657 11 80

Mister Gadget : Votre spécialiste en communication par l'objet

Découvrez un catalogue avec des milliers de produits façonnables à l'identité de votre marque.

« Le serious gadget vous permet de concrétiser votre intention de façon créative et originale. Choisi pour durer, il laisse à son propriétaire un souvenir vivant de votre événement. Ce faisant, il crée un lien sur lequel vous pourrez compter à l'avenir. Il donne envie d'être montré. On veut s'afficher avec lui. Quelle meilleure promotion pour votre organisation ? »

L'été arrive, couvrez-vous avec élégance ! Sur la digue ou à la piscine, personnalisez vous et prenez soin de vous : Lime à Ongle de qualité PRO, Sac coton sur mesure, Lingette en Microfibre de qualité optique, Sac coton sur mesure, essuie de plage imprimé ...

Mister Gadget

Contact : Benoît Derumier
au 0491/ 37 50 35 ou par mail
à benoit@derumier.net

SAVE THE DATE
30 AOÛT - 19H

Bel été!

Rendez-vous le 30 août 2018 au Pavillon Africain, Château de la Rocq à Arguennes

ABE

NIVELLES ENTREPRISES

Un Groupement Economique pour gérer le RGPD des petites entreprises

L'entrée en vigueur du RGPD complique fortement la gestion de la communication et de la publicité ciblée pour les petites entreprises.

Tous les entrepreneurs, du plus petit au plus grand, du e-commerce au restaurateur, tous ceux qui tiennent des fichiers électroniques avec des données privées (adresse, date de naissance, téléphone, métier, véhicule, etc...) doivent s'appliquer et être conformes au RGPD:

- intérêt légitime des données
- consentement
- durée de conservation
- protection et accès
- tenir des registres à jour
- inscrire toutes les procédures
- gérer les incidents et litiges

► Objectifs du Groupement

- permettre à ses membres de se mettre en conformité de la manière la plus économique par l'externalisation des procédures complexes tout en conservant un contrôle.
- se décharger tant que possible des contraintes légales
- gérer leur communication à moindre risque
- développer leur marché en respectant le RGPD
- fidéliser leur clientèle en toute sécurité
- une relation bilatérale de confiance

► Pas de conseil, mais des actes !

- délégation d'un Data Protection Officer
- décharge des formalités les plus complexes
- transfert de la gestion de la communication à risque
- traitement des fichiers sensibles
- tenue de registres et formalités légales
- gestion des incidents et litiges
- assistance d'avocats spécialisés
- exploitation des données
- actions de marketing direct

► Engagement et partenariat

- une équipe de juristes et d'experts en données
- un encadrement administratif et juridique
- une relation de confidentialité
- et bien plus qu'un simple contrat ...

gecodata

agcom.be Nivelles

T. 0497 91 42 69 - 0471 51 86 41

contact@gecodata.be

Ce 14 juin 2018, Cap Innove a fait peau neuve. C'est en effet en ce mois de juin que l'incubateur de l'ULB a inauguré un nouvel espace de coworking. Un endroit convivial, épuré et résolument créatif.

Story Lab, un espace de créativité et d'innovation

Le Story Lab s'inscrit dans la continuité de la mission principale de CAP Innove : en tant qu'incubateur de l'ULB, il conseille et accompagne les entrepreneurs du Brabant wallon dans la création et la croissance d'entreprises. La dynamique va de la réflexion stratégique à la recherche de financement en passant par certaines spécialités locales comme l'énergie circulaire.

Enfin, grâce à son label EEN (European Enterprise Network), CAP Innove permet la mise en réseau et la création de partenariats à l'international.

Outre le coworking inspirant, l'équipe de conseillers CAP Innove s'y installe également pour être davantage présent au cœur du processus de création. Enfin, des bureaux sont aménagés à l'étage pour y accueillir d'autres entreprises innovantes.

Guy Bouckaert, Directeur de CAP Innove : « Avec l'ouverture du Story Lab, CAP Innove renforce sa position d'incubateur en Brabant wallon et son engagement envers sa communauté de startups et d'entreprises en croissance. Valoriser l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation : c'est notre objectif quotidien. »

www.capinnove.com



Securitas, partenaire de vos congés

La période des congés approche à grands pas et Securitas est extrêmement conscient du caractère particulier de l'été dans le domaine de la sécurisation. Cette période est sensible en matière de cambriolage. C'est pourquoi il vaut peut-être la peine de se pencher un instant sur la sécurisation de votre entreprise pendant cette période.

Pour toutes ces raisons, nous vous conseillons d'être vigilant à tous ces points :

- Au bon fonctionnement de votre alarme et de vos caméras
- A la bonne fermeture de toutes les portes et fenêtres de votre bâtiment
- Eviter de stocker des marchandises à l'extérieur
- Eviter de laisser des objets de valeurs visibles de l'extérieur
- Eviter de laisser un membre du personnel, travailler seul, tard le soir.
- Eviter de laisser du matériel de valeurs visibles à l'intérieur des véhicules sur le parking
- Veiller au bon état des clôtures et de l'éclairage extérieur.
- Sensibiliser le personnel aux procédures de sécurité.



Soyez particulièrement vigilant à l'ouverture et à la fermeture

- Verrouillez les issues non indispensables à l'exercice de votre activité
- Veillez à assurer un bon éclairage intérieur et extérieur

Quel avantage ? Déductibilité sur les investissements en sécurité *

Les investissements en matériels de sécurisation sont susceptibles de bénéficier, en plus d'un amortissement ordinaire, d'une déduction complémentaire de 20,5 %, appelée « Déduction pour

investissements ». Cette déduction est opérée sur les bénéfices ou profits de l'année au cours de laquelle vous avez acquis ces immobilisations.

Les services de gardiennage collectif sont fiscalement déductibles à hauteur de 120,5%

*Article 64ter, CIR 92 (ex. d'imp. 2013)

SECURITAS partenaire de Nivelles Entreprises

Rue de la Technique 15 - 1400 Nivelles
Tel: +32 2 263 55 00 - Fax: +32 2 263 54 55



À y
regarder de
plus près,
le chrono est en
marche pour les
entrepreneurs prêts
à saisir leur
chance

Plus de 3,5 milliards d'euros en un seul trimestre, c'est le montant des crédits octroyés aux entrepreneurs belges fin 2017. L'entrepreneuriat reprend des couleurs dans notre pays et la Wallonie compte clairement profiter d'un contexte économique favorable, qui devrait perdurer en 2018. Alors, quand le business n'attend pas et que le temps compte, mieux vaut saisir rapidement les opportunités. Car à y regarder de plus près, le chrono est déjà lancé pour celles et ceux qui veulent faire grandir leur business.

Les signaux sont au vert

Chiffres à l'appui, la Banque Nationale belge est porteuse d'excellentes nouvelles puisqu'au dernier trimestre 2017, le taux de variation annuel de l'octroi de crédits aux entreprises par les banques résidentes a augmenté de 6,3%. Cette hausse représente 3,6 milliards d'euros de crédits supplémentaires injectés dans notre économie. Ce mouvement général positif touche tant les petites que les moyennes et grandes entreprises qui sont principalement stimulées par des taux bas.

La confiance des entrepreneurs est donc tangible depuis plusieurs mois déjà et perdurera encore en 2018.

Entreprendre, et vite si possible

Il ne faut pas toujours déplacer des montagnes pour faire grandir son business. Un véhicule plus adapté, du matériel plus sophistiqué ou un terrain un peu plus grand suffisent parfois pour passer à la vitesse supérieure. Alors quand l'heure d'une opportunité a sonné, mieux vaut la saisir et vite.

En tant qu'entrepreneur, l'essentiel est avant tout de gérer efficacement ses activités sans trop de tracasseries administratives, c'est pourquoi il est désormais possible d'obtenir un crédit de maximum 150.000 € beaucoup plus rapidement. Pouvoir fournir aux entrepreneurs les moyens financiers demandés en 24 heures est désormais possible dans 90% des situations.

« Les dirigeants d'entreprises ont des opportunités de business auxquelles ils doivent répondre rapidement. Que ce soit ici en Wallonie ou à l'autre bout du monde, quel que soit l'objet de la demande de crédit, si celle-ci est de moins de 150.000 € et que nous recevons les documents requis, le patron de la PME a sa réponse crédit dès le lendemain », explique Pierre-Paul De Meeus.

Chacun y trouve son compte, la Wallonie aussi

Le gain de temps et d'efficacité est tout bénéfique pour le business des entrepreneurs ambitieux au cœur d'une Wallonie plus que jamais à l'écoute. Et les petits comme les grands entrepreneurs y trouveront leur compte. Tant les uns que les autres pourront prendre ce temps pour se concentrer sur l'essentiel. Faire grandir sa boîte, innover, développer de nouveaux marchés, cela ne s'improvise pas et générera de vrais bénéfices. C'est comme cela, qu'à moyen et long terme, nous pourrions constater un effet de croissance sur la Wallonie, terre d'entreprises solides et dynamiques.

Pour plus d'infos et pour découvrir d'autres articles, rendez-vous sur cbc.be/zoom



Pierre-Paul De Meeus
Directeur Commercial PME
chez CBC Banque et Assurance

La nouvelle loi sur l'insolvabilité : 1er Mai 2018

Info
juridique

La loi du 11 août 2017 sur l'insolvabilité des entreprises est entrée en vigueur le 1er mai 2018. Elle intègre notamment les dispositions applicables en cas de procédure de faillite de même qu'en cas de procédure de réorganisation judiciaire. Avant le 1er mai 2018 la faillite était organisée par la loi du 8 août 1997 et la continuité des entreprises par la loi du 31 janvier 2009. La nouvelle loi s'applique à toutes les procédures d'insolvabilité ouverte à partir de son entrée en vigueur, soit à partir du 1er mai. Elle contient de nombreuses et importantes innovations. Qui pourra être déclaré en faillite ?

La modification la plus importante de cette loi est l'élargissement de son champ d'application. La nouvelle législation s'applique aux entreprises, mais la notion d'entreprise est très large.

Sont en effet qualifiées d'entreprises dans cette loi :

Toute personne physique qui exerce à titre d'indépendant une activité professionnelle, en ce compris **les gérants et administrateurs ainsi que les titulaires de profession libérale** (par ex les avocats, les médecins, les architectes etc.). Toute personne morale indépendamment de son activité statutaire ou de fait. Cela inclut non seulement les sociétés, mais aussi les **ASBL** et les **fondations**. Peu importe donc que la personne morale exerce ou non des activités économiques.

Seules les personnes morales de droit public sont exclues du champ d'application (Etat fédéral, régions, communautés, communes, CPAS etc...) Toute autre organisation sans personnalité juridique à moins qu'elle ne poursuive pas de but lucratif et qu'elle ne distribue pas d'avantages à ses membres.

Mesures nouvelles pour la détection des entreprises en difficultés.

Avant le 1er mai la détection des entreprises en difficulté était confiée aux chambres d'enquête commerciale qui existent au sein de chaque tribunal de commerce. Dans la nouvelle loi ces chambres s'appellent « chambres des entreprises en difficulté » et elles disposent de pouvoirs plus importants.

La collecte des données sera améliorée au moyen d'améliorations technologiques et elle sera dès lors plus efficace grâce à une procédure électronique intégrale.

La tâche reste identique : préserver la continuité des activités et assurer la protection des créanciers. La nouveauté essentielle réside dans les pouvoirs accrus dont disposeront les chambres des entreprises en difficulté.

Si ces chambres, après examen du dossier, estiment que la dissolution judiciaire peut être prononcée **elles ont le pouvoir de saisir directement le Tribunal de commerce** afin que ce dernier statue sur la dissolution.

Auparavant le seul pouvoir des chambres d'enquête était de transmettre le dossier au Ministère Public qui avait le choix soit de saisir le Tribunal soit de ne pas le faire. L'initiative de la procédure devant le Tribunal appartient donc aussi à la chambre des entreprises en difficulté depuis ce 1er mai.

Mesures nouvelles dans les cadre des procédures de réorganisation judiciaire.

La nouvelle loi introduit notamment deux nouvelles exigences au moment du dépôt de requête en réorganisation judiciaire.

1. La liste des associés de l'entreprise engageant une procédure de réorganisation judiciaire doit être jointe à la requête avec l'obligation d'établir que chacun des associés a été informé de l'engagement de la procédure. Auparavant une procédure pouvait être engagée alors que certains associés n'en étaient pas informés. Cette mesure leur permet de défendre leurs intérêts au départ même de la procédure

2. La liste des commandements et exploits de saisie-exécution mobilière et immobilière dans l'hypothèse ou à raison de la procédure la société sollicite la suspension des opérations de vente sur saisie. Auparavant des procédures étaient parfois engagées dans un but dilatoire, en vue de faire échec à des procédures d'exécution. Cette nouvelle exigence garantit une information complète du Tribunal et du Juge délégué. Pour le surplus, et sous réserve de certaines modifications, la loi est semblable à l'ancienne loi sur la continuité des entreprises.

Mesures nouvelles dans le cadre des faillites.

Le législateur a fait choix d'une procédure entièrement électronique. (applicable depuis le 1er avril 2017)

Toutes les données et pièces relatives aux procédures sont intégrées dans une base de donnée appelée « registre central de la solvabilité » en abrégé « REGSOL ». REGSOL est accessible à l'adresse suivante : « www.regsol.be »

Ce registre concerne les faillites, les procédures de réorganisation judiciaire et les accords amiables. Il permet une information directe des créanciers et de tous les intervenants à la procédure (magistrat, curateur, greffe, juge commissaire,) Il contient tous les actes de procédures (requêtes, jugements, reddition des comptes, liste des créanciers etc...) REGSOL est important pour les créanciers puisque les déclarations de créances doivent être faites de façon électronique.

La loi prévoit que les biens acquis pendant la faillite ne font pas partie de la masse. Il s'agit notamment de donations ou de revenus en tout genre.

Cette mesure vise à permettre au failli de « rebondir » et de l'aider à disposer d'une deuxième chance dans le cadre d'un nouveau départ.

Conclusions.

L'objectif de la nouvelle législation est de procéder à une harmonisation des différentes législations en vigueur en les intégrant dans le « code de droit économique ». La modification majeure est constituée par l'élargissement du champ d'application par une définition très large de la notion d'entreprise.

Dans la pratique, l'instauration de la procédure électronique met le droit de l'insolvabilité en phase avec la gestion contemporaine des entreprises.

Si vous êtes confronté à des difficultés dans votre entreprise, ou si en qualité de créancier vous avez face à vous une entreprise qui présente des difficultés, le mieux est de ne pas attendre qu'une situation soit devenue irréversible. S'y prendre à temps est toujours le meilleur conseil qui peut être donné. Votre avocat pourra vous aider à trouver les meilleures solutions.



Olivier Janssens

Avocat – Diplômé en droit fiscal

Place Albert 1er 15/ 2

1400 Nivelles

Tél : 067/89.20.00.

Mail : olivier.janssens@janssens-law.be

Web : www.janssens-law.be

Une AG musicale chez IPS



C'est dans le splendide hall IPS, tout spécialement aménagé en salle de concert jazz, que l'Assemblée Générale de Nivelles Entreprises s'est tenue ce mois de mai. Notre association a eu le plaisir de voir nommés deux nouveaux administrateurs, Monsieur Jean-Pierre Hermant et Monsieur Christian Glineur.



I ♥ Challenge

Sports Entreprises Nivelles

C'est ce vendredi 15 juin que le Challenge Sports Entreprises Nivelles s'est déroulé dans le Parc de la Dodaine. Sous un soleil radieux, nos équipes d'entrepreneurs se sont mesurées et dépensées sans compter.

C'est au final l'équipe Westinghouse qui a remporté le Challenge. Félicitations à eux et à tous les participants.

Nous remercions également Monsieur Norbert China pour ses nombreuses photos riches de souvenirs et de team spirit. Rendez-vous l'année prochaine.





Davin

Copier - Fax - Printer - Scanner

BNP PARIBAS
FORTIS



6ÈME
ÉDITION

CHALLENGE NIVELLES
SPORTS | E



ENTREPRISES 15 JUIN 2018

Un nouveau look

ET UN CONFORT ACCRU POUR L'HÔTEL NIVELLES-SUD

Le permis d'urbanisme a été accordé fin 2017: la rénovation et l'extension de l'Hôtel Nivelles-Sud débuteront en juillet 2018. Un investissement de 13 millions pour une plus grande capacité et un confort amélioré. Il restera ouvert pendant les travaux.

Cette remise à niveau en profondeur débutera cet été et devrait durer un an. L'hôtel, dirigé par Bob Wohrman, fait partie du groupe Van Der Valk Wallonie.

« Cette rénovation a été décidée pour deux raisons », explique Nicolas Mousty, Sales Manager à Van Der Valk Nivelles. « La première est la nécessité de remettre à neuf des installations construites il y a quarante ans. La seconde est stratégique: proposer davantage de chambres, de confort, d'espaces de détente et de salles de réunion. En effet, nous affichons un taux de remplissage important avec une demande grandissante en raison de notre situation stratégique, aux abords immédiats d'une sortie d'autoroute et à proximité de Bruxelles. »

Concrètement, seul le bâtiment avec les deux ailes abritant les 115 chambres actuelles sera conservé. L'habillage extérieur sera cependant modernisé. Une annexe supplémentaire sera bâtie avec 40 chambres supplémentaires, dont 11 suites. Avec 155 chambres au total, l'Hôtel Nivelles-Sud deviendra le deuxième du groupe Van Der Valk Wallonie, juste derrière Charleroi Airport (156).

Le bâtiment principal actuel, qui comprend l'accueil, le bar, le restaurant et 8 salles de réunion sera complètement rasé et reconstruit. Le bâtiment ultra-moderne et plus imposant qui le remplacera abritera bien entendu tout le service HORECA (restaurant, cuisine, bar). Mais également, à destination d'une clientèle business et privée, pas moins de 18 salles de tailles variables dont une, modulable, de 1000m². L'idéal pour accueillir des réunions, séminaires, banquets, etc.

WELLNESS, FITNESS ET LOISIRS

Mieux encore: l'Hôtel Nivelles-Sud misera encore davantage sur une offre détente pour ses visiteurs. Ce tout nouveau bâtiment sera en effet équipé d'un wellness center, d'une salle de fitness et d'un autre espace consacré à un concept dont la nature sera très bientôt dé-

voilée. « Nous espérons de la sorte attirer une clientèle de week-end et de loisirs », précise Nicolas Mousty.

Des améliorations spectaculaires qui impacteront évidemment le parking: sa capacité sera doublée. Et on y retrouvera toujours les huit Superchargers TESLA pour voitures électriques, un autre bonus proposé par Van Der Valk.

Pendant la rénovation, qui durera un an, l'hôtel restera ouvert. Une Orangerie sera aménagée sur le parking.

Mais l'Hôtel Nivelles-Sud tient à rassurer sa clientèle: il restera ouvert pendant les travaux, budgétisés à 13 millions. Les 115 chambres resteront accessibles via une grande orangerie provisoire de 500 m² qui sera installée dès la mi-juin sur le parking. Œuvre de la société spécialisée Spantech, elle abritera pendant un an la cuisine, le restaurant, le bar, mais aussi deux salles de réunion de 55m².

« Pendant cette phase transitoire, nous continuerons d'assurer l'accueil et le séjour de nos clients dans des conditions optimales à toute heure du jour et de la nuit. Et toujours à des prix abordables, conformément à la philosophie du groupe Van Der Valk. »



067 21 87 21
(24h/24)



Ch. de Mons 22
1400 Nivelles



hotelnivellessud.be

Horaire

24h/24, 7J/7



Hôtel Van der Valk
***** NIVELLES SUD



LA NOUVELLE VOLVO XC40

ELLE A TOUT. RIEN EN TROP.

À une époque où les choix sont illimités, les possibilités infinies, ce dont nous avons vraiment besoin est d'avoir moins. Moins de choses qui nous retiennent. Moins de choses qui contrôlent nos vies. De la polyvalence à la performance, des rangements ingénieux à la technologie intelligente, la nouvelle Volvo XC40 a été conçue pour la simplicité. Pour que vous puissiez vivre plus,

**DÉCOUVREZ LA NOUVELLE VOLVO XC40
CHEZ VOTRE DISTRIBUTEUR.**



4,7 - 7,2 L/100 KM | 125 - 168 G CO₂/KM (NEDC correlated)

◆ DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ. Informations environnementales (A.R. 18/03/2004): www.volvocars.be.

Fizaine sprl

Chaussée de Bruxelles 226 - 1401 Nivelles - Zoning Nivelles Nord, Direction Waterloo

La performance humaine comme moteur économique

Devenir un athlète d'entreprise



Nos sociétés changent. Les modèles hiérarchisés disparaissent, la pyramide s'aplatit et laisse place à une structure en réseau. L'employé devient un collaborateur. Il n'obéit plus, il contribue. Il n'est plus exécutant, il est responsable.

Cette transition d'un modèle où l'on divise le travail vers un modèle où l'on partage les rôles implique une responsabilisation des individus, laquelle implique un stress additionnel à gérer. Les tâches se multiplient et se complexifient. Le temps assigné à chacune diminue et il faut pouvoir rester performant sous pression. Une caractéristique des athlètes de haut niveau. Alain Goudsmet, fondateur de Mentally Fit et coach mental de sportifs au niveau olympique, relève de nombreuses similitudes entre athlètes et managers : tous ont leurs entraînements et leurs matches, leurs zones de confort et leurs marges de progression, leurs talents et leurs potentiels. Il propose le concept d'« athlète d'entreprise ».

Son travail prend en compte les quatre axes qui font la complexité de la performance humaine : la tête, le cœur, le corps et l'esprit sont analysés et développés. L'axe mental, l'axe émotionnel, l'axe physique et l'axe spirituel constituent ses terrains de jeu.

De la participation à la victoire

« Même le meilleur athlète d'entreprise peut choisir de s'inscrire dans le changement et de progresser, ou bien résister et freiner la progression de l'entreprise. En effet, il y a plusieurs niveaux de performance que l'on peut attendre de ses collaborateurs, sans jugement de valeur. Mais, si l'entreprise désire atteindre le top niveau, il lui faudra franchir plusieurs stades d'évolution, de la culture de la participation à celle de la victoire. »

« Au stade de la participation, l'entreprise atteint son objectif quand elle fait partie du jeu », explique encore Alain Goudsmet. « En sport, cela correspond à une première qualification pour les JO. » Ensuite vient la performance : « Nous sommes présents, alors autant tenter notre chance et aller chercher une médaille. C'est la PME qui décroche un gros contrat international. » Dans la culture de la victoire, il ne s'agit plus d'être présent ou de rêver de médailles, mais d'aller les chercher ! C'est l'objectif avoué et clair pour tous. En sport, on pense à Roger Federer lorsqu'il foule le gazon de Wimbledon...

Évidemment, cette culture de la victoire ne peut exister qu'à travers les individus et les équipes. L'organisation, pour être performante dans la durée, va devoir compter sur leur efficacité. Il faut donc trouver la formule parfaite entre liberté et structure, entre rôles et règles, entre performance individuelle et efficacité collective. Ceci demande de l'exercice

et de l'accompagnement. Car, comme en sport, il ne suffit pas d'avoir d'excellents joueurs, encore faut-il qu'ils jouent bien ensemble !

Alors, comment travailler en équipe ? Comment libérer sans perdre le contrôle ? « Il faut poser le cadre ! », répond Alain Goudsmet. « C'est ce qui leur permettra de remplir leur rôle à 100 % et en toute liberté. La clarification de la règle, paradoxalement, n'amène pas la restriction mais la libération. »

Au minimum, le cadre doit créer l'alignement sur trois points : l'objectif commun, les règles et les rôles. « Focalisons-nous sur le tempo plutôt que sur la vitesse. Comme en F1, ce n'est pas le plus rapide en piste qui gagnera la course. En entreprise, prenez le temps, comme les mécanos avec les bolides, de vérifier les paramètres de votre équipe, de travailler régulièrement sur les priorités de vos collaborateurs. Investir dans ses travailleurs, c'est investir dans la performance durable. »

« Le succès aujourd'hui dépend de la capacité à devenir un véritable athlète d'entreprise. Pour cela, nous traitons les managers comme les grands sportifs, les équipes comme des Dream Teams et les entreprises comme des clubs centenaires : avec rigueur, obsession pour la performance et vision à long terme. »



BRASSERIE

Chez Jules

51 Grand Place-1400 Nivelles

Tél : 067 21 80 03

ProSafety arrive bientôt à Nivelles sud

ProSafety est une entreprise spécialisée dans la distribution d'équipements de protection individuelle (EPI).

Active depuis plus de 15 ans, ProSafety propose l'ensemble des équipements pour tous les secteurs d'activité : industrie, construction, distribution, artisanat, ... ainsi qu'aux revendeurs. Nos clients sont des indépendants, des PME, des grandes entreprises et des services publics situés en Europe ou dans le reste du monde

Actuellement basé à Braine-l'Alleud, au sud de Bruxelles.

En 2019, un déménagement vers un bâtiment flambant neuf dans le zoning de Nivelles sud permettra à ProSafety de continuer son expansion en disposant de nouveaux bureaux, d'un grand show-room et de vastes surfaces de stockage.

Notre gamme de produits est composée des marques les plus réputées (3M, Honeywell, Dupont, Ansell, Cortina, Dassy...) ou importée du monde entier. Notre catalogue en ligne et site e-commerce (www.prosafety.com) propose une large gamme d'articles. Toutefois l'assortiment est bien plus large, n'hésitez donc pas à nous contacter pour plus d'informations.



Dynamique et flexible ProSafety, s'engage pour la sécurité de tous. ProSafety équipe ses clients de la tête aux pieds.

ProSafety
455, chaussée de Tubize
1420 Braine L'Alleud
02/648 32 05
info@prosafety.com

Olivier Bertrand. Consultance Stratégique en Développement Commercial

Olivier BERTRAND » est depuis cette année Expert Labellisé auprès de la Région Wallonne.

Les PME's peuvent utiliser les chèques entreprises pour les missions qu'il preste. Il s'agit des chèques « Consultance Stratégique en Développement Commercial ».

Pour rappel Olivier accompagne les patrons de PME's et TPE's à travers un

coaching commercial pour les aider à mettre en place un plan d'actions commercial pragmatique. Missions de courte ou longue durée à partir d'une demi journée par mois.

Site d' Olivier Bertrand :
www.coach-in.be
Site chèques-entreprises :
www.chèques-entreprises.be

The wall

Recherche local de stockage pour matériel photo et 2 réunions chaque semaine : le mercredi de 13H30 à 17H00 et le vendredi de 19H00 à 24H00
Contactez Norbert CHINA au 0498/228406

Pour clients, sommes à la recherche d'un show room sur le brabant wallon pour matériel de bureau/mobilier pour restaurant et vaissellerie. Au départ estimation d'un besoin de 300 m² et qui pourrait aller jusque 800 m²
Contact sur marilyn@europmeconsult.eu

**Grand concours
Semaine de la Mobilité**



Envie de publier une micro-annonce ? Ou envie de répondre à une annonce : karine.leemans@nivelles-entreprises.be

Benin Young Business Award

Conçu et initié en 2016 par l'entité de AVL EXPRESS au Bénin, le Benin Young Business Award (BYBA) a eu un écho inattendu auprès des jeunes entrepreneurs béninois. En effet, parti pour distinguer les jeunes béninois promoteurs de start-up qui innovent dans leur domaine entrepreneurial respectif, le BYBA s'est, de plus et très tôt, révélé comme un véritable outil qui donne de l'espoir à des milliers de jeunes qui embrassent l'entrepreneuriat au Bénin. Et ceci, dans un contexte où la fonction publique seule ne peut plus amortir le flux de jeunes diplômés qui sortent chaque année des universités, où le taux d'échec des entreprises naissantes est d'environ 80% et où les initiatives publiques d'accompagnement de l'entrepreneuriat des jeunes semblent sporadiques ou peu adaptées aux attentes. Mis en avant par Jeune Afrique qui, dès la première édition, a publié un article sur la gagnante de 2016, le BYBA s'avère ainsi, aux yeux de plusieurs observateurs, économistes, institutions et grands groupes à l'instar de NSIA-Assurances, la Chambre du Commerce et d'Industrie du Bénin ou encore la Chambre du Commerce et d'Industrie de la Wallonie, dont le Président, Monsieur Philippe Suinen, et plusieurs entrepreneurs wallons étaient présents aux deux premières éditions comme étant l'initiative de l'avenir sur laquelle la jeunesse entreprenante béninoise s'appuiera pour son émergence.

En d'autres termes, le BYBA reste une initiative à fort impact positif sur le renforcement du tissu économique et social béninois et sur la capacité d'employabilité des entreprises naissantes. Ainsi, nous pouvons oser placer le BYBA parmi une des réponses donnant une raison de rester et de croire en un avenir positivement réalisable pour les jeunes béninois sur leur terre sans risquer leur vie dans des projets illusoire bien loin de chez eux.

Pour continuer à grandir et à donner du contenu à ses programmes de formation, le BYBA espère fédérer de nouveaux partenaires et sponsors pour cette nouvelle édition 2018.

Venez visiter le site :
<https://www.beninbyba.com/>

En vous remerciant d'avance chacune et chacun pour votre future collaboration.

Votre site internet est-il légal ?

Le GDPR, en français RGPD, Règlement Européen de Protection des Données Privées, est entré en vigueur le 25 mai 2018, bouleversant quelque peu les pratiques de l'économie numérique. Tant bien même ce règlement ne semble pas encore convaincre les petites entreprises, les contrôles effectués remettent en évidence de plus graves manquements déjà constatés de longue date sur les sites internet : les mentions légales obligatoires. En 2011, selon une étude de la société EMB (E-Mail Brokers), spécialisée dans le marketing digital, 99% des entreprises belges présentes sur internet ne respectaient pas les lois.

Sur un total d'environ 640.000 sites belges tous secteurs confondus

- 57 % des sites ne mentionnaient pas l'adresse géographique
- 63 % n'indiquaient pas de coordonnées de contact, ni d'adresse, ni de numéro de téléphone.
- 70 % des sites ne stipulaient pas le numéro de TVA ou d'entreprise

En 2018, malgré les avertissements du SPF Economie et les campagnes de prévention, plus de 85% des sites belges, y compris les pages Facebook, n'ont toujours pas de mentions légales conformes et adaptées aux activités de l'entreprise, voire pas de mention du tout. Les raisons sont nombreuses : méconnaissance, mauvaise information, négligence, ...

Que dit la loi?

Selon l'article 78 du Code des Sociétés, chaque entreprise est tenue de faire figurer sur tous ses documents commerciaux les informations d'identification relatives à son identité, son activité, voire aux types de biens et services offerts. Cette disposition s'applique aussi à la communication numérique des entreprises. Les mentions légales doivent être affichées sur toute publication internet, que ce soit un simple site vitrine ou un blog, un forum, et même une page Facebook. Plus encore, les acteurs e-commerce doivent, en plus des mentions légales, afficher leurs conditions générales de vente, même si ils sont intégrés par des plateformes telles que Ebay, Zemain, Amazon, etc... L'accès à ces informations doit être facile, direct et permanent, en cliquant sur un hyperlien bien visible, explicite et évident, renvoyant à une page spécifique affichant toutes les mentions d'identification de l'entreprise.

Quelle responsabilité?

Selon l'article 80 du Code des Sociétés, toute personne qui interviendra pour une entreprise visée dans l'article 78 dans un acte ou sur un site internet dont les prescriptions ne seraient pas remplies pourra, suivant les circonstances, être déclarée personnellement responsable des engagements pris par l'entreprise.

Quelles sont les informations obligatoires?

1) Les mentions légales pour toutes les personnes physiques et morales :

- le nom de l'entreprise et son enseigne
- la forme juridique,
- l'identité de l'éditeur responsable du site,
- l'adresse postale du siège social,
- le numéro d'entreprise BCE,
- le numéro d'immatriculation TVA et le régime spécifique éventuel (forfait, exonération,...)

- le terme « registre des personnes morales » (ou RPM), suivi de l'indication du siège du tribunal dans le ressort territorial duquel l'entreprise a son siège social,
- un numéro de téléphone accessible,
- une adresse électronique valide, même si un formulaire de contact est présent

Pour les activités et professions réglementées :

- l'autorité de surveillance compétente,
- le titre professionnel et lien vers les règles professionnelles,
- le code de conduite avec un lien pour consultation du règlement

2) les conditions générales d'utilisation du site :

Les conditions générales d'utilisation, comme son nom l'indique, encadrent l'utilisation qui est faite d'un site internet. Il convient d'y détailler le fonctionnement du site concerné et les règles à respecter dans le cadre de son utilisation. Elles ont une valeur juridique et sont opposables uniquement si le visiteur a pris connaissance de ces conditions et les a acceptées de manière explicite.

3) la politique de confidentialité et le RGPD

- l'identité et les coordonnées du responsable du traitement (ou de son représentant)
- l'identité et les coordonnées de contact du « Data Protection Officer »
- les finalités du traitement ainsi que la base légale qui prouve le droit de traiter les données (consentement explicite du visiteur, obligations légales...)
- les destinataires ou les catégories de destinataires des données à caractère personnel
- le transfert éventuel de données vers une autre organisation ou un pays tiers
- la durée de rétention des données et les critères qui déterminent cette durée.
- le droit du visiteur de demander l'accès à ses données à caractère personnel détenues par le responsable du traitement, mais également le droit de rectification, modification ou effacement.
- le droit du visiteur à demander une copie des données dans un format structuré.
- le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.
- les informations utiles concernant un éventuel profilage ainsi que les conséquences

4) l'utilisation de cookies,

- le nom du(des) cookie(s),
- la finalité
- le fonctionnement
- le statut juridique qui autorise l'usage ce cookie

5) l'utilisation d'outils de traçage

Les outils d'analyse de trafic, tels que Google Analytics, et de comportement des visiteurs doivent être mentionnés, avec le nom, les données collectées, la finalité du traitement et la période de rétention des données. Il est également important de donner à l'utilisateur la possibilité de refuser le suivi de sa visite à des fins statistiques. Il peut ainsi suivre les procédures d'opt-out généralement disponibles pour ce type d'outil.

Outre les mentions légales, il est vivement conseillé d'ajouter :

- la propriété intellectuelle

Ce paragraphe doit préciser les éléments du site internet qui sont la propriété intellectuelle de l'éditeur du site, et qui ne peuvent en aucun cas être repris, complètement ou partiellement, sans autorisation.

• un Disclaimer

Le « disclaimer » a pour but de décliner ou limiter les responsabilités de l'éditeur du site, en ce qui concerne notamment l'accès au site Internet (éventuelle maintenance ou problème informatique), les informations disponibles (exactitude des informations, mise à jour régulière ou non), les liens hypertextes (liens qui mènent vers des sites externes), les éventuels commentaires d'internautes (sur lesquels les propriétaires n'ont pas toujours un contrôle direct)...

Conclusions

Trop souvent, les webmasters recopient des textes de mentions légales et RGPD trouvés sur internet ou générés automatiquement par des robots. Une mauvaise interprétation peut entraîner des préjudices importants en cas de conflit, que ce soit avec un tiers ou les Autorités. L'usurpation d'identité et la contrefaçon sont des cas de plus en plus fréquents. La rédaction des mentions légales et conditions générales d'un site internet est une mission très spécifique à considérer avec grand soin. Ce travail d'analyse doit être confié à un juriste spécialisé. Un conseil d'avocat viendra toujours à point. Il n'est jamais trop tard pour bien faire et se mettre en ordre.

Solutions pratiques

Les lois évoluent sans cesse et il faut y être attentif. Le RGPD complique fortement la gestion de la communication et de la publicité des petites entreprises. Pas de conseil, mais des actes : www.mentionslegales.be est une nouvelle plateforme de publication en ligne des informations obligatoires spécifiques, accessibles par un hyperlien depuis le site internet des entreprises adhérentes. Les textes seront rédigés et régulièrement mis à jour par des juristes indépendants et/ou les Conseils habituels des entreprises. Outre les pages de mentions légales, politiques de confidentialité, conditions d'utilisations et autres données conformes aux législations, un formulaire de contact et un numéro de téléphone gérés par un callcenter externe apporteront une réponse rapide aux requêtes des visiteurs, ainsi qu'un point supplémentaire de référencement sur les moteurs de recherche (SEO, SEA, etc...) L'outil en cours de développement sera complètement opérationnel dès septembre 2018.

Alain LOMBARD - AGcom DataMedia
20, rue de l'Industrie - 1400 Nivelles
Tél. : 0471 51 86 41 / alombard@agcom.be
www.mentions-legales.be / www.datagcom.be

Sources : Le site fédéral www.belgium.be : www.belgium.be/fr/actualites/2017/site_web_et_page_facebook_dentreprise_informations_obligatoires

Le Guide des titulaires Internet du SPF Economie : 220 pages pour répondre aux questions que se posent les entrepreneurs en matière de création, hébergement et sécurité de sites web, de respect des droits intellectuels et autres droits fondamentaux, de commerce en ligne et de résolution de litiges.

PR-PRINT

Pre-Press & Printing



VOTRE **PARTENAIRE** POUR
TOUTES VOS IMPRESSIONS D'ENTREPRISE

Un **flyer en urgence** ? **TARIF FLYERS** 



Une **question** ? Un **renseignement** ?



CONTACTEZ-NOUS !

(En plus, on est sympa)



Avenue Thomas Edison, 92 | 1402 Nivelles (Thines) | Tél : +32 67 84 24 22 | Fax : + 32 67 64 58 40
Email : info@prprint.com | Website : www.prprint.com